

*Initiatives ministérielles*

sur les avances sans intérêt. Il considère que ce projet de loi est une mesure rétrograde. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes du même avis.

Le programme actuel sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies permettait aux producteurs d'économiser des frais d'intérêt. Il a permis aux producteurs de continuer à acquitter leurs dettes, il a aidé les créanciers à percevoir les comptes passés dus, il a empêché que les éleveurs de la Commission canadienne du blé et le système de quotas ne s'engorgent et il a facilité à la Commission la planification de la mise en marché et de la vente ordonnées.

Le Syndicat national des cultivateurs considère que ces facteurs positifs constituent une partie intégrale de l'industrie agricole. Si le projet de loi C-36 est adopté, ces avantages seront supprimés et le secteur agricole sera durement touché.

L'Ontario Corn Producers Association a aussi demandé au ministre de l'Agriculture de reléguer le projet de loi C-36 aux oubliettes et de maintenir les programmes existants. Elle s'oppose à l'abrogation des dispositions actuelles sur les avances sans intérêt parce que le coût des programmes de commercialisation établis en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes a été peu élevé comparativement aux retombées qu'ils ont engendrées dans le secteur agricole.

Un des gros avantages du programme, c'est qu'il a permis de prolonger la période de vente du maïs. Comme résultat, les exportations ont baissé à l'automne, ce qui a fait diminuer les pénuries des mois suivants. Somme toute, la situation financière du producteur, du consommateur et de l'exploitant d'éleveurs commerciaux s'est améliorée.

Le programme de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes n'affecte pas le commerce. Il ne stimule pas la production, mais il encourage la mise en marché ordonnée. L'accord du GATT signé à Genève au début du mois d'avril oblige le Canada à geler ses programmes de soutien, non pas à les réduire.

Pour la campagne agricole 1989-1990, on ne prévoit aucune réduction équivalente du programme de prêts aux producteurs de céréales et d'oléagineux des États-Unis, programme américain correspondant à notre Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Par contre, avec les programmes de Taxe d'accise et d'exemption de la taxe de vente sur le gazole et l'essence, les producteurs canadiens font déjà leur part pour réduire la dette nationale.

Tous les organismes agricoles sont disposés à rencontrer le ministre de l'Agriculture pour examiner les propositions concernant les paiements anticipés. C'est une chose à bien comprendre. Ces organismes sont prêts à

tenir des discussions franches, et nous les encourageons. Mais essentiellement ce qu'ils disent, c'est qu'il ne faut pas changer arbitrairement les règles du jeu au milieu de la saison. Dans la plupart des cas, les agriculteurs n'ont pas seulement semé, mais ils ont déjà récolté leurs céréales. Ces agriculteurs comptent sur les paiements anticipés.

Le gouvernement a indiqué dans son budget des dépenses qu'au cours des deux prochaines années, il allait restreindre l'aide qu'il accorde aux agriculteurs en procédant aux réductions suivantes: assurance-récolte, 200 millions de dollars; transport des grains et de la farine, 40 millions de dollars; remise en état des embranchements, 32 millions de dollars; avances pour les grains et autres récoltes, 54 millions de dollars; stimulation des exportations de produits laitiers, 14 millions de dollars; prêts basés sur les prix, 14,5 millions de dollars; Commission du lait, 14 millions de dollars; taxe d'accise et réductions sur le prix du combustible, 100 millions de dollars.

Quels sacrifices va-t-on exiger de la collectivité agricole? Va-t-on taxer les programmes de retrait jusqu'à ce que nos agriculteurs soient menacés de ruine? Les agriculteurs se demandent si le gouvernement sera jamais satisfait.

D'autres associations agricoles, y compris l'Ontario Soybean Growers Marketing Board, la B.C. Vegetable Marketing Commission et la Saskatchewan Canola Growers Association, pour n'en nommer que quelques-unes, ont exprimé les mêmes inquiétudes et demandé le rétablissement immédiat de ces avances.

Les agriculteurs, les associations agricoles, les offices de commercialisation, les exploitants d'éleveurs, les prêteurs—à proprement parler des milliers et des milliers de Canadiens—croient à l'efficacité de ces avances. Tous ceux qui sont associés au secteur agricole tiennent à ces programmes. Les députés d'en face sont les seuls qui y trouvent à redire. Cela révèle-t-il quelque chose à propos du gouvernement? Indubitablement.

Les agriculteurs de ma circonscription sont très inquiets. Ils sont persuadés que le gouvernement se désintéresse de leur sort. Ils se voient contraints d'accepter une réduction de leur revenu, de sorte que la collectivité agricole perdra 400 millions de dollars au cours des deux prochaines années. Ces contraintes doivent cesser. La collectivité agricole ne doit plus être obligée d'assumer cette perte d'argent pendant des semaines et des mois. Nous devons bloquer ces initiatives malheureuses du gouvernement. Les agriculteurs méritent un meilleur traitement. Nous devons agir dès maintenant pour leur faire savoir que nous nous intéressons à leur sort.

Je supplie le gouvernement de cesser ses attaques contre les agriculteurs et de permettre à la collectivité agricole de survivre.